

le Pays Fertois



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU
PAYS FERTOIS
www.cc-paysfertois.fr

Novembre 2008 - n° 20



Sommaire

Les élus du Pays fertois
présentent leurs commissions :

- **Marie RICHARD**
pour le développement économique
- **Gérard GEIST**
pour l'aménagement du territoire
... p.2
- **Patrick BOISDRON**
pour l'action sociale et culturelle
- **Patrick FORTIER**
pour les transports et déplacements
- **Jeannine BELDENT**
pour les finances et
l'administration générale
... p.3
- **Patrick ROMANOW**
pour l'environnement et
le développement durable
- **Jean-Paul SUSINI**
pour les sports et
les nouvelles technologies
... p.4

Édito



Une nouvelle période m'est dévolue pour m'adresser à vous en tant que présidente du Pays fertois.

Avec moi, six vice-présidents. Ceux-ci vous donnent, dans les pages suivantes, l'orientation des projets pour ce nouveau mandat, dans leurs différents domaines de compétence.

Ce mandat est également une continuité de tous les engagements que nous avons d'ores et déjà pris.

Le contrat Clair, avec les instances du département, et le contrat de Territoire, avec la région, vont permettre de répondre aux besoins des citoyens du pays fertois.

De nouvelles structures offriront aux administrés un accueil plus convivial et ce, dans un bâtiment patrimonial rénové.

Le siège de la Communauté de communes nécessite aussi plus d'espace afin de restructurer les services. Ceci sera possible dans le bâtiment situé rue de Reuil, actuellement centre socioculturel.

Un projet qui me tient particulièrement à coeur est le rapprochement des citoyens de ce Pays fertois que nous souhaitons tous voir évoluer.

Je ne manquerai pas de vous informer de quelle manière nous allons nous rencontrer et dans quel délai. Je souhaite donner à chacun d'entre vous une vision plus claire des actions de la Communauté de communes.

Pour des raisons économiques, ce journal intercommunal paraîtra dorénavant chaque semestre. En complément, nous vous assurerons un maximum d'informations sur le site Internet de notre collectivité, www.cc-paysfertois.fr.

Souhaitons que ce nouveau mandat réponde encore davantage à vos attentes au travers de nos réalisations, et qu'il soit aussi celui de la solidarité et de l'entente cordiale entre tous.

Jeannine BELDENT, présidente



Siège social actuel



Siège social futur

Le Pays Fertois
Journal de la Communauté de communes du Pays fertois
22 avenue de Rebais - 77260 La Ferté-sous-Jouarre
info@cc-paysfertois.fr
Tél. 01 60 22 10 92 - Fax 01 60 22 95 96

Directrice de la publication : Jeannine Beldent
Ont participé à ce numéro : Marie Richard, Gérard Geist,
Patrick Boisdron, Patrick Fortier, Patrick Romanow, Jean-Paul Susini
Maquette : Service communication de la Communauté de communes
Impression : Imprimerie Harvich - 02400 Château-Thierry
Tél. 03 23 69 53 59

Ce numéro a été tiré à 12 500 exemplaires.



La Communauté de communes du Pays fertois a élargi ses compétences au développement économique et depuis peu à la formation, à l'emploi et au tourisme, pour mobiliser les énergies et les compétences du secteur dans le respect d'un environnement et de paysages de très grande qualité.

Dans la précédente mandature, des services ont été mis en place pour remédier aux problèmes d'éloignement. Aujourd'hui la Communauté de communes souhaite favoriser la création d'activités harmonieuses, respectueuses du cadre de vie mais répondant au besoin de création d'emplois. Le territoire du Pays fertois est riche d'opportunités d'activités économiques par les ressources qu'il recèle, naturelles et touristiques. C'est une zone agricole importante, située dans un espace rural très proche des zones urbaines denses de l'Île-de-France, parsemé de petites zones d'activités qui accueillent des PME. Mais le nombre d'emplois n'est pas en relation avec l'habitat.

Marie Richard a donné la priorité à quatre axes : **activités nouvelles liées au développement durable, activités touristiques, soutien aux entrepreneurs et la formation.** Des moyens financiers de soutien aux initiatives ont été débloqués, en partenariat avec le Conseil général et le Conseil régional et un accompagnement à l'emploi a été mis en place au sein de la Maison de l'Emploi du Nord-Est 77.

► Eco-vallée de la Marne



Panneau visible sur les parcelles de chanvre

Le projet d'éco-vallée de la Marne vise à **créer des activités économiques et des emplois dans le domaine de l'éco-bâtiment.** La création d'une filière agricole de matériaux naturels pour le bâtiment et des savoirs-faire écologiques au service des entreprises de construction est la première étape. Soutenu par le département et la Région, la Chambre d'agriculture et la Fédération du bâtiment ainsi que l'ARENE (agence Régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies), des agriculteurs, des entreprises et des architectes de notre canton, ce projet commence à se concrétiser avec la première récolte et transformation de chanvre en 2008, la mise en place d'un démonstrateur en partenariat avec le CFA du bâtiment d'Ocquerre et des formations adaptées.

► En bref sur le Pays fertois :

Demandeurs d'emploi ANPE (catégorie 1) au 30 juin 08	796	100 %	- 8 %
Dont femmes	395	50 %	- 6 %
Dont seniors (50 et +)	138	17 %	- 10 %
Dont jeunes (-25 ans)	133	17 %	- 7 %
Titulaires CAP/BEP	517	65 %	- 11 %

Sur le territoire de l'ANPE de La Ferté-sous-Jouarre :

1 000 offres d'emploi collectées en 2007 et déjà 700 collectées à ce jour.

Au deuxième trimestre 2008 : la Pays fertois comptabilisait 1 377 entreprises dont plus de 95 % sont des TPE (très petites entreprises).

Adresses utiles :

- Point d'accès à la téléformation (P@T)

P@T du Pays Fertois
34-36 rue des Pelletiers
Galerie Marchande 1^{er} étage
77260 La Ferté-sous-Jouarre
Tél : 01 60 09 06 61

- Maison de l'emploi Nord Est 77

15 place de l'Europe
Cité Administrative du Mont Thabor
77100 Meaux
Tél : 01 60 09 84 83

- Tourisme et terroir des 2 Morins

Office de tourisme de La Ferté-Gaucher
Tél : 01 64 04 06 68
Site officiel : www.2t2m.com

- Service Economie et tourisme du Pays fertois

Fabrice ACKER : Développeur économique
Communauté de communes du Pays fertois
22 avenue de Rebais
77260 La Ferté-sous-Jouarre
tél : 01 60 22 10 92
Courriel : economie@cc-paysfermois.fr

Présidée par **Mme Marie RICHARD**, maire de La Ferté-sous-Jouarre, 1^{ère} vice-présidente de la C.C.P.F, conseillère régionale d'Île-de-France la commission "**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**" est composée de :



Mme Dominique ADELIN, maire-adjoint de La Ferté-sous-Jouarre ;
M. François ARNOULT, maire de Sept-Sorts ;
M. Dominique BOSDURE, maire-adjoint de Jouarre ;
M. Daniel CELERIER, maire-adjoint de La Ferté-sous-Jouarre ;
M. Michel LA GRECA, maire-adjoint de Jouarre ;
M. Bernard OUDARD, conseiller municipal d'Ussy-sur-Marne.

► Accompagnement à l'emploi

Le Pays fertois est membre créateur de la Maison de l'Emploi du Nord-Est 77 qui propose un ensemble de services aux entreprises et aux demandeurs d'emploi. Pour les entreprises l'aide au recrutement et le conseil sur les postes, pour le demandeur d'emploi un accompagnement depuis la rédaction du CV jusqu'à l'embauche, en passant par le bilan de compétences et la formation.

Le Point d'accès à la téléformation (P@T) créé par la Communauté de communes, propose aussi une gamme complète de formations en partenariat avec le GRETA et l'ANPE.

► Accompagnement à la création d'entreprises

Deux services sont à votre disposition : un accompagnement aux démarches de création ou de reprise d'entreprise et un accompagnement financier.

La réouverture prochaine d'une permanence d'aide à la création a pour objectif de vous faciliter l'ensemble des étapes qui conduisent de l'élaboration de votre projet jusqu'à sa concrétisation.

Les services de la Communauté de communes vous donnent accès aux aides et soutiens financiers pour l'innovation et l'embauche, grâce à une plate-forme d'initiative locale permettant de gérer des prêts à taux zéro, sans garantie, sous certaines conditions.

► Tourisme et patrimoine

La Marne, les produits du terroir, l'histoire et le patrimoine, l'environnement naturel sont des atouts touristiques. Le Pays fertois est au coeur du pôle touristique régional Marne-Ourcq-Morins. La commission instruit les dossiers de demande d'aide dans ce cadre.

La Communauté de communes est en train d'installer des pontons à Saint-Jean-les-deux-jumeaux et Nanteuil-sur-Marne destinés à accueillir les plaisanciers sur la Marne. Un réseau de prestataires touristiques (propriétaires de gîtes, restaurants, clubs équestres...) a été organisé sur les trois cantons de La Ferté-sous-Jouarre, La Ferté-Gaucher et Rebais dans le cadre d'un dispositif dénommé "Tourisme et terroir des deux Morins" qui propose déjà la commercialisation de journées organisées de découverte, détente et loisirs.

Présidée par **M. Gérard GEIST**, maire de Sainte-Aulde et 2^e vice-président de la C.C.P.F, la commission "**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**" est composée de :



M. François ARNOULT, maire de Sept-Sorts ;
M. Eric BIMBI, maire-adjoint de La Ferté-sous-Jouarre ;
M. Humberto DE SOUSA, maire-adjoint de Jouarre ;
Mme Claire PERROTIN, maire-adjoint de La Ferté-sous-Jouarre ;
M. Pierre RIGAULT, conseiller municipal de Sammeron et conseiller général ;
Mme Katy VEYSSET, maire-adjoint de Saâcy-sur-Marne.

► Une commission tournée vers l'avenir

Parmi les 8 commissions que compte la communauté de communes du Pays fertois, la commission "aménagement du territoire et du cadre de vie" occupe une place particulière puisqu'elle est en charge des grands axes de développement de notre territoire pour les années à venir.

En effet, elle a pour mission de suivre les dossiers relatifs aux questions foncières, à l'architecture, et autres documents d'urbanisme. En outre, et c'est une nouveauté, elle est en charge des relations avec la commission d'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments publics créée par la CCPPF.

► L'aménagement du territoire

Plutôt que d'entrer dans le détail, prenons quelques exemples caractéristiques des compétences qu'exerce cette commission :

1 - Suivi des schémas directeurs

Toutes les communes de notre pays fertois ont leur Plan d'Occupation des Sols ou leur Plan Local d'urbanisme, mais ceux-ci

sont soumis aux règles fixées notamment par deux autres schémas directeurs : celui de la région Île-de-France en cours de révision et celui du territoire Marne-Ourcq, établi en accord avec la communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Or, ce dernier doit être légalement refondu en **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** avant le 31 décembre 2010. Ce vaste chantier qui règlera l'urbanisme et le développement économique de notre canton est mené par le Syndicat mixte Marne-Ourcq en relation

avec la commission "aménagement du territoire" de la CCPPF.



2 - Projet de création d'une zone d'activités aux Effneaux

Ce projet est piloté par le syndicat mixte Marne-Ourcq à qui les communautés de communes du Pays fertois et du Pays de l'Ourcq ont délégué leurs compétences pour le mener à bien. La commission "aménagement du territoire" en assure les relations au titre de la communauté de communes du Pays fertois, mais également le relais pour la réalisation de ladite zone.

► Relations avec la commission d'accessibilité des personnes handicapées

La loi du 11 février 2005 impose la mise en œuvre de mesures en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées dans les bâtiments publics, les transports et la voirie, aux communes de plus de 5 000 h. ou aux communautés de communes qui exercent les compétences "transports" ou "aménagement du territoire", comme c'est le cas pour la CCPPF.

La commission "aménagement du territoire" aura également pour mission de constituer la commission d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, avec les personnes représentant les associations des personnes handicapées et des usagers.

► De nombreuses autres pistes...

L'aménagement d'un territoire et a fortiori le nôtre, c'est aussi travailler sur son identité.

C'est par exemple, réfléchir à harmoniser les règles d'urbanisme, à définir des caractéristiques communes pour les constructions individuelles, à imaginer des aménagements harmonieux pour les entrées de communes.

C'est également apporter une aide à nos communes rurales souvent en butte avec les difficultés d'élaboration de leur plan d'urbanisme, en étant auprès d'elles dans la brousse des réglementations et des administrations, locales ou nationales.





La culture est un facteur d'identité, c'est un levier de développement social et de ce fait, elle doit être accessible à tous.

Les différentes structures offertes par la culture se doivent de servir, "d'enrichir" la création de chacun des habitants et ceci pour permettre leur épanouissement personnel et par la même occasion une meilleure participation à travers le pays fertois.

La commission Action Sociale et Culturelle a la mission de concrétiser les projets élaborés lors du précédent mandat, et de préparer un projet social avec l'ensemble des acteurs du canton.

Le programme du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural (CLAIR) comporte différentes opérations telles que l'aménagement du territoire, le sport et la culture.

Celles qui se trouvent sous l'égide de la commission "Action Sociale et Culturelle" comportent le centre socioculturel intercommunal et un projet important, pour notre territoire hors contrat CLAIR, celui de la réalisation de deux salles de cinémas.

► Le centre socioculturel

Il hébergera l'école de musique du Pays fertois ainsi que le centre social, l'ACIF.

Il existe une réelle attente musicale de notre population. Pour preuve, **l'école de musique du Pays fertois** comporte, à ce jour, 150 musiciens "en herbe". Les cours enseignés vont de la guitare électrique, au piano, en passant par le violon, contrebasse et pas moins de 19 instruments sont proposés, il y en a pour tous les goûts. Son Directeur Mr Hervé Le Lièvre est prêt à vous accueillir.

Les cours sont dispensés à la Ferté-sous-Jouarre et également sur deux autres antennes avec l'éveil musical à Saâcy-sur-Marne et à St-Jean-les-Deux-Jumeaux.

● **Le centre social (ACIF)**, dirigé par Jean Boulanger offre différents services à la personne dans le secteur :

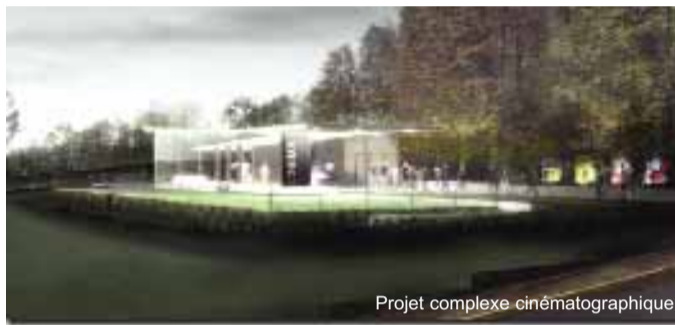
- de l'insertion sociale et professionnelle, exemple "les contrats verts", dispositif d'insertion par des travaux entre autres d'espaces verts,
- de l'accompagnement vers l'emploi,
- de l'accueil social,
- d'animations familles avec la pause "Doudou", un moment privilégié de rencontre avec les parents/enfants, ou le "Festival des Belles Histoires", une soirée en famille dont cette année fut la 9^{ème} édition,
- d'alphabétisation, ce service permet aux personnes d'origines étrangères de mieux communiquer et de s'intégrer dans la société,
- et bien d'autres actions sociales.

Présidée par **M. Patrick BOISDRON**, adjoint au maire de St-Jean-les-2-Jumeaux, 3^e vice-président de la C.C.P.F, Président de l'Acif (Centre social du Pays fertois) la commission **"ACTION SOCIALE ET CULTURELLE"** est composée de :



- Mme Edith ABELOOS**, maire-adjoint de La Ferté-sous-Jouarre ;
- Mme Dominique ADELIN**, maire-adjoint de La Ferté-sous-Jouarre ;
- Mme Nawal BADDOUR**, maire-adjoint de Jouarre ;
- Mme Danièle KUPCZAK**, maire de Sammeron ;
- Mme Josiane PINSON**, conseillère municipale de La Ferté-sous-Jouarre ;
- M. Jean-Pierre VANISCOTTE**, maire de Nanteuil-sur-Marne.

Toujours au travers du contrat CLAIR la commission Action Sociale et Culturelle travaille au prochain **salon des Arts plastiques et visuels du Pays fertois**, salon qui met à l'honneur des artistes amateurs et professionnels locaux et de ses environs.



Projet complexe cinématographique

Les communes de Coulommiers, La Ferté-Gaucher, la Communauté de communes du pays de Provins, ainsi que la Communauté de communes du Pays fertois sont associés pour un projet commun tel que la réalisation de complexes cinématographiques.

L'étude qui a été réalisée, par le cabinet

G. Vuillaume, prévoit d'accueillir deux salles sur notre territoire.

Le Conseil général de Seine-et-Marne ainsi que la région Ile-de-France sont partenaires du projet. Le cinéma permettra aux habitants du Pays fertois, jeunes et moins jeunes, de voir dans de bonnes conditions des longs métrages, et ceci à un moindre coût par rapport à ceux

des grands multiplex.

Le complexe cinéma avec l'ouverture du lycée offrira également des perspectives de documentaires, courts métrages

auprès des lycéens. Ce projet intéresse fortement la région.

Il y a une réelle attente du public et ceci depuis le succès grandissant des dernières années du cinéma français. Pour preuve le récompense d'un film français par une palme d'or lors du dernier festival de Cannes.

Notre Pays fertois est lié par un fil conducteur "la Marne".

Treize communes, sur les dix-neuf du canton, sont traversées par la Marne. La commission Action Sociale et Culturelle étudie un événement culturel lié au "Fil de l'eau" en y associant bien sûr les communes plus terrestres. Cette manifestation mettra en œuvre différents acteurs, éducation nationale, municipaux et associatifs de notre territoire.

Présidée par **M. Patrick FORTIER**, maire de Luzancy, 4^e vice-président de la C.C.P.F, la commission **"TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS"** est composée de :



- M. Benoît ALBEROLA**, maire-adjoint de Chamigny ;
- M. Jacques COLLET**, maire-adjoint de Citry ;
- Mme Françoise COLONNA**, conseillère municipale de La Ferté-sous-Jouarre ;
- M. Sylvain FÉRON**, maire-adjoint de Jouarre ;
- M. Flora JUBERT**, conseiller municipal de La Ferté-sous-Jouarre ;
- Mme Josselyne ROBCIS**, maire de Saâcy-sur-Marne.

Au lendemain des élections municipales et du renouvellement du conseil communautaire, **la commission "transports et déplacements"** s'est, tout de suite, mise en place pour travailler sur les dessertes nouvelles liées, notamment, à la montée en puissance de la fréquentation des élèves du lycée à la Ferté-sous-Jouarre.

Je rappelle que le périmètre d'intervention de la CCPEF correspond aux limites du canton de la Ferté-sous-Jouarre. Celui-ci est à dominante rurale. Les transports sont donc indispensables pour **faciliter la vie quotidienne** afin que chacun puisse se déplacer en toute liberté, pour que les enfants accèdent du mieux possible aux établissements scolaires et que les usagers, en général, puissent se déplacer facilement.

Au cœur de l'organisation des transports, apparaissent comme des enjeux fondamentaux, l'emploi, la vie scolaire, la cohésion sociale, l'accès aux équipements publics, aux services, mais aussi, à la qualité de vie de nos concitoyens.

L'ouverture du lycée, l'an dernier, a accueilli les classes de seconde. La deuxième année d'exis-



Gare routière La Rochefoucault

tence dudit lycée s'est traduite par l'ouverture des classes de première. La commission "transports et déplacements", accompagnée des services techniques de la D.D.E., du Conseil général et des transporteurs, a donc travaillé notamment, sur la montée en puissance des effectifs du lycée de la Ferté-sous-Jouarre. Cela a eu pour conséquence, **la mise en place de lignes nouvelles de transport** tout en recherchant l'optimisation des lignes de transport existantes. Des dysfonctionnements se sont produits, notamment sur la ligne 32, mais tout est, désormais, revenu dans l'ordre.

Je rappelle, également, que le transport des scolaires est gratuit sur notre territoire et plus généralement en Seine-et-Marne. Par convention avec le Conseil général et les transporteurs, la Communauté de communes du Pays fertois et le Conseil général participent conjointement, à part égale, aux déficits des lignes de transport. La commission, avec les partenaires financeurs, a actualisé la convention en poursuivant la gratuité des transports pour les élèves.

Les textes traitant des compétences des Communautés de communes n'ont cessé d'évoluer en fonction des besoins du territoire. La commission "Administration générale" est appelée à soumettre à l'assemblée les éventuelles modifications de statuts induites par de nouvelles orientations.

Présidée par **Mme Jeannine BELDENT**, la commission des **"FINANCES"** est composée de :

- M. Daniel CELERIER**, maire-adjoint de La Ferté-sous-Jouarre ;
- M. Michel CEVAER**, maire-adjoint de Reuil-en-Brie ;
- M. Hubert HINCELIN**, maire-adjoint de St-Jean-les-2-Jumeaux ;
- M. Gilles LAGRAVE**, maire-adjoint de La Ferté-sous-Jouarre ;
- M. Michel LA GRECA**, maire-adjoint de Jouarre ;
- Mme Katy VEYSSET**, maire-adjoint de Saâcy-sur-Marne.

En tant que présidente, il m'échoit d'être le garant des deniers publics : le budget de la Communauté de communes.

En collaboration avec la commission des "finances", les différents projets en matière de dépenses sont étudiés et analysés, le souci premier étant de pérenniser les recettes nécessaires.

Présidée par **Mme Jeannine BELDENT**, la commission **"ADMINISTRATION GENERALE"** est composée de :

- M. Sylvain FERON**, maire-adjoint de Jouarre ;
- M. Philippe FOURMY**, maire de Signy-Signets ;
- M. Pierre GOULLIEUX**, maire de Jouarre
- Mme Claire PERROTIN**, maire-adjoint de La Ferté-sous-Jouarre ;
- M. Jean ROUCOU**, conseiller municipal de La Ferté-sous-Jouarre ;
- M. Claude SPECQUE**, maire de St-Jean-les-2-Jumeaux

Les textes traitant des compétences des Communautés de communes n'ont cessé d'évoluer en fonction des besoins du territoire.

La commission "Administration générale" est appelée à soumettre à l'assemblée les éventuelles modifications de statuts induites par de nouvelles orientations.

Horaires d'ouverture de la CCPEF

8 h 30 - 12 h
13 h 30 - 17 h 30 (16 h le vendredi)



La Commission Environnement et Développement Durable traite de l'eau, de l'assainissement, de l'ensemble des déchets (ordures ménagères, tri sélectif, bornes à verres, déchets verts).

Une révision du schéma directeur d'assainissement pour le canton s'est déroulée en 2007-2008. Un retard important dans le calendrier des projets nous a contraint à rendre plus cohérents étude, réalisation, montage des dossiers (programmation et demande de subventions). Ce qui reste à faire sur le canton a été redéployé dans des temps raisonnables pour les communes concernées, pour tenir compte de la charge de travail de nos services et de nos possibilités financières.

Un nouveau marché de service public a été attribué pour la collecte de l'ensemble de nos déchets à la société Véolia. La volonté affirmée de la Communauté de communes pour contenir, voire infléchir le coût de la collecte s'est traduit par une nouvelle organisation de ce service. Une fréquence moindre des ramassages, de nouveaux circuits ont posé et posent encore des problèmes. Nous sommes conscients des efforts qui ont été demandés à chacun et notamment en terme d'habitude de tri. Le volume des containers n'étant pas toujours adapté à la fréquence des passages et à la composition des foyers, des bacs furent remplacés. Il nous faut compacter davantage et surtout ne pas oublier le jour de ramassage. Après une période d'observation les incidents du départ deviennent maintenant exceptionnels sauf pour le centre de la Ferté-sous-Jouarre où des incidents récurrents demeurent, et pour lesquels nous travaillons en étroite collaboration avec la ville afin d'apporter des solutions pérennes.

Voilà le quotidien de cette commission. Mais au-delà du présent, nous voulons apporter un

nouvel élan pour cette commission qui, par nécessité, est imbriqué au cœur de nos problèmes environnementaux. Les réflexions que nous pourrions mener le seront avec les autres commissions. Le développement durable, l'environnement sont des sujets au centre des débats internationaux. Les compétences de cette commission sont transversales et nous allons devoir réfléchir sur des points essentiels et vitaux, en parfaite symbiose avec les autres commissions de la Communauté de Communes. Les élus doivent réfléchir pour l'avenir, pas seulement le nôtre mais surtout pour celui de nos enfants.

Quelques exemples :

- Le nouveau lycée appelle à développer l'offre de transport public mais aussi les liaisons douces ;
- Les services techniques des communes pourraient très bien se déplacer en véhicule électrique ;
- Les agents communaux pourraient très bien utiliser des brûleurs à gaz pour entretenir allées et trottoirs et ainsi tuer les herbes dites mauvaises, plutôt que d'utiliser des produits phytosanitaires qui, à la première pluie, se retrouvent dans la Marne ;
- Les exploitants agricoles pour qui l'environnement est un domaine à intégrer pleinement à leurs activités ont déjà commencé : culture de biomatériaux pour l'habitat ; gestion maîtrisée des engrais ; valorisation des boues produites par nos stations d'épurations ;
- Pour respecter notre environnement, il faut mieux le connaître et l'apprécier. Nous allons nous rapprocher des fédérations de randonnées pédestres afin de valoriser nos chemins et sentiers communaux et intercommunaux ;
- Mais le respect de Dame Nature commence par l'éducatif et nous nous rapprocherons des écoles pour impulser de nouvelles actions de sensibilisation ;
- Nous collaborerons aussi avec l'ensemble des communes du canton afin de promouvoir le projet du Parc Naturel Régional mais aussi pour réfléchir à un agenda 21 local.

Présidée par **M. Patrick ROMANOW**, maire de Reuil-en-Brie, 5^e vice-président de la C.C.P.F, la commission "**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**" est composée de :



- M. Michel CHERON**, conseiller municipal de Saâcy-sur-Marne ;
- M. Emmanuel FUMERON**, conseiller municipal de La Ferté-sous-Jouarre ;
- M. Marc LAURENT**, conseiller municipal de Jouarre ;
- M. Jean-Bernard PIERRE**, maire-adjoint de Chamigny ;
- Mme Nathalie PIERRE**, maire-adjoint de La Ferté-sous-Jouarre ;
- M. Alain PICHON**, maire-adjoint de Citry.

► **Patients en auto-traitement du Pays fertois : nous collectons vos déchets**

La Communauté de Communes du Pays Fertois (CCPF) a décidé de mettre en place la collecte des DASRI à l'attention des administrés en auto-traitement. Ces déchets n'étaient plus acceptés par les pharmaciens depuis quelques temps. Les patients en auto-traitement ne savaient donc plus vers qui se tourner pour l'élimination des aiguilles. De plus, sans organisation spécifique, des contenants non homologués contenant des aiguilles souillées ont été déposés à la CCPPF. La mise en danger des agents de notre collectivité pour la manipulation de ces déchets n'était pas admissible. La filière d'élimination des DASRI est en effet très encadrée : des textes réglementaires imposent l'utilisation d'emballages aux normes NF, et précisent les conditions de stockage (lieux et durée), ainsi que la traçabilité tout au long de la filière. Il était du devoir de la CCPPF de prendre ce problème sanitaire à bras le corps et de le résoudre. En collaboration avec la DDASS 77 et une société habilitée à transporter ces déchets spéciaux, nous avons mis en place cette nouvelle collecte.

DÉROULEMENT DE LA COLLECTE :

● **Informations collectées par les services de la CCPPF**
Les seules informations dont auront besoin les services de la CCPPF seront : nom, prénom, adresse. En effet, conformément à la réglementation en vigueur, nous devons pouvoir identifier les producteurs de déchets d'activités de soins. Pour ce faire, un numéro sera attribué à chaque administré lors de la signature de la convention de regroupement, permettant ainsi de pré-

server son anonymat.

● **Fourniture des mini-conteneurs**

Les mini-conteneurs seront fournis gratuitement aux administrés en auto-traitement sur présentation d'une quittance (loyer, EDF...) et d'une pièce d'identité afin de s'assurer de la domiciliation sur le territoire du Pays fertois ; les containers seront également disponibles en pharmacie uniquement pour la période de mise en place de la collecte.

En aucun cas, il ne vous sera demandé de préciser votre pathologie ou le traitement que vous prenez. Le secret médical est de rigueur.

Vos coordonnées ne seront utilisées que par les services de la CCPPF et ne seront transmises à aucune entité à des fins commerciales.

● **Dépôt et échange des mini-conteneurs**

Les mini-conteneurs pleins identifiés à l'aide du numéro d'anonymat devront être fermés définitivement et déposés par vos soins dans le local destiné à cet effet au sein de la CCPPF aux heures d'ouverture (voir page 3).

NOUS N'ACCEPTERONS PLUS LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE ET AUTRES SACHETS.

Après le dépôt, votre mini-conteneur plein sera échangé contre un mini-conteneur vide sur lequel sera précisé votre numéro d'identification. Un bordereau de suivi vous sera adressé annuellement afin d'attester de la destruction de vos déchets.

Pour toutes questions éventuelles, vous pouvez contacter nos services : Mlle Audrey ESCARAVAGE
01.60.22.10.92



Logo DASRI

Présidée par **M. Jean-Paul SUSINI**, maire de Changis-sur-Marne et 6^e vice-président de la C.C.P.F, la commission "**SPORTS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES**" est composée de :



- M. Christian BARRAULT**, maire-adjoint de Luzancy ;
- M. Gérard BOISNIER**, maire de Pierrelévée ;
- M. Humberto DE SOUSA**, maire-adjoint de Jouarre ;
- M. Jean-Claude MORET**, maire-adjoint de La Ferté-sous-Jouarre ;
- Mme Josselyne ROBCIS**, maire de Saâcy-sur-Marne ;
- M. Ludovic VANTYGHM**, conseiller municipal de La Ferté-sous-Jouarre.

► **Nouvelles technologies**

Lorsqu'en 2001 le portail internet de la Communauté de communes (District de l'époque) fut ouvert les visites des Fertois se firent parcimonieuses, car ce média était encore relativement neuf et l'équipement personnel en informatique faible.

Il en va tout autrement en 2008.

Le contenu du portail alimenté par chacune des communes du canton est devenu un outil d'information de choix. Bien qu'inégalement sollicité par chacun des co-administrateurs il permet de rendre compte fidèlement des événements de chaque commune depuis le compte rendu du dernier conseil municipal jusqu'aux dernières nouvelles en provenance de la classe de neige !

Une réflexion est menée sur une réévaluation à la fois technique et budgétaire de ce portail, afin d'améliorer voir d'enrichir ses contenus :

- par des contenus transversaux mis à jour en continu et qui en se superposant aux contenus spécifiques peuvent améliorer l'information,
- par l'intégration de techniques actuelles : flux vidéo, syndication de contenu etc...

Bref peut-être des changements notables à l'horizon. A suivre. Toujours dans le fertile domaine de la communication signalons l'arrivée prochaine (2009) de la TNT par voie hertzienne ; nos voisins de Coulommiers seront les premiers servis (début 2009). Un nouveau canal devrait simultanément faire son apparition (canal 19) réservé à une chaîne locale (Nord Seine-et-Marne Meaux) dont l'attribution est en cours par le CSA.

Accès Internet sur le Pays fertois.

Pour les particuliers :

Plusieurs solutions en fonction de votre implantation géographique s'offrent à vous pour pouvoir bénéficier du haut débit ou de l'ADSL.

Le site Internet www.semafor77.fr rubrique "grand public" vous donne rue par rue le résultat de l'éligibilité. Si vous êtes éligible et que vous n'avez pas reçu de réponse de la part des opérateurs historiques, vous devez vous rapprocher de l'un des opérateurs suivants :

- ALTITUDE TÉLÉCOM : 0 892 760 800
- WIZEO : 01 46 49 00 19
- NUMÉO : 0 826 624 400
- TERRITOIRES SANS FIL : 01 40 13 07 27
- ALTI NET : 04 86 68 88 75

Si vous n'êtes pas éligible, il faut dans ce cas prendre contact avec Sem@for 77 au 01 60 33 44 86 qui prendra en charge la totalité de l'équipement par satellite. Sem@for 77 met à disposition de tout les habitants du Pays fertois un accès à l'ADSL minimum 512 kbs.

Testez votre ligne téléphonique sur www.ariase.com

Concernant les entreprises :

Certaines zones d'activités ont une entrée avec fibre optique pour un très haut débit. Les entreprises qui souhaitent en bénéficier doivent se rapprocher de Sem@for 77 au 01 60 33 44 86. L'intérêt pour les entreprises qui peuvent en bénéficier serait de se grouper afin de réduire le coût du raccordement.

La fibre optique permet de s'équiper d'une vidéo-surveillance, de sauvegarder en ligne mais également de faire de la visioconférence, le tout avec une fiabilité maximum.

► **Sports**

La pratique sportive dans notre Pays fertois se décline naturellement sous deux formes : la pratique enseignée (écoles, collèges, lycée) et la pratique volontaire (associations sportives, clubs, entraînement et investissement personnels).

Sur le plan strictement intercommunal ces pratiquants disposent de **3 gymnases et d'une piscine**. Installations qui sont toutes situées dans la ville centre du canton et en théorie accessibles aux associations sportives du Pays fertois pour autant que le partage des tranches horaires d'occupation des aires de jeu le permette.

A cet égard les investissements décidés lors de la précédente mandature et dont la réalisation est en cours de lancement par la nouvelle équipe vont rééquilibrer géographiquement l'implantation de nos installations :

● A l'est sur le site de Saâcy-sur-Marne, **un stade de rugby** pourvu de toutes les homologations le rendant apte à la pratique de compétitions régionales accueillera les matches du RCPF (Rugby Club du Pays Fertois) dès le mois de septembre prochain.

● Toujours à Saâcy-sur-Marne, l'étude d'une structure couverte devant permettre **la pratique des arts martiaux** est en cours de finalisation dans les services techniques de la Communauté de communes



Gymnase des Picherettes

du Pays fertois. Sa réalisation suivra immédiatement.

● A l'ouest sur le site de Changis-sur-Marne, la phase de réflexion qui doit fixer la destination **des surfaces de jeux couvertes** de la structure décidée par

la précédente mandature se poursuit.

Notre piscine intercommunale dont le succès ne se dément pas (fréquentation encore très élevée tout au long de l'année : près de 121 000 entrées en 2007) va connaître sous peu des travaux de rajeunissement notables.

Cette vieille dame (1973) a toujours autant de charme : facilité d'accès, diversité des bassins, équipements ludiques, environnement vaste et bucolique, plages d'ouverture pratiques et encadrement de qualité sont autant d'arguments qui militent pour une fin de vie encore longue et active. Ceci étant il faudra à terme envisager son remplacement ; seule façon d'apporter une réponse aux problèmes liés à l'insuffisance des surfaces de bassin et à sa conception très énergivore héritée d'une époque de construction où l'énergie était bon marché.

En matière d'équipement il reste toujours à faire ; les équipements sportifs n'échappent pas à cette règle.....pour faire toujours plus de sport qui, s'il ne fait pas vivre plus vieux, fait vivre plus jeune.